

L'agent comptable

Aux fournisseurs d'Aix-Marseille Université

Marseille, le 15 avril 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la réforme de la facturation électronique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, les fournisseurs d'Aix-Marseille continueront de déposer leurs factures sur la plateforme CHORUS PRO selon les 2 solutions décrites dans la fiche jointe.

Les fournisseurs hors de France (et notamment européens) sont également soumis à cette obligation.

Bien cordialement,

p/o  
l'agent comptable d'Aix-Marseille Université  
Raphaël ZGANIC-AUBERT

P.J. :

- a) Fiche « Comment mon entreprise va-t-elle facturer les entités publiques ?
- b) Modalités pratiques : éléments utiles pour déposer une facture à l'attention d'Aix-Marseille Université

Lien utile sur la réforme de la facturation électronique 2026 :

[Tout savoir sur la facturation électronique pour les entreprises | economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-facturation-electronique-pour-les-entreprises#-le-glossaire-de-la-facturation-4)  
[https://www.economie.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-facturation-electronique-pour-les-entreprises#-le-glossaire-de-la-facturation- 4](https://www.economie.gouv.fr/tout-savoir-sur-la-facturation-electronique-pour-les-entreprises#-le-glossaire-de-la-facturation-4)

## Fiche 10

### Comment mon entreprise va-t-elle facturer les entités publiques ?

La facturation électronique existe déjà dans la sphère publique. Depuis 2017, les administrations publiques se sont dotées de la plateforme Chorus Pro pour la réception des factures. Les fournisseurs sont donc tenus obligatoirement d'adresser les factures à destination des entités publiques via cette plateforme.

À l'occasion du déploiement de la réforme, deux solutions sont proposées aux fournisseurs qui adressent des factures à la sphère publique :

- soit transmettre leurs factures via une plateforme agréée raccordée à Chorus Pro dans la mesure où tous auront une plateforme pour transmettre les factures relatives à leurs opérations avec d'autres entreprises assujetties à la TVA.

Cette modalité est la cible du dispositif avec, pour l'entreprise, un seul canal de facturation, quelle que soit la nature de son client.

- soit continuer à utiliser les formats actuels de Chorus Pro pour les opérations à destination de la sphère publique (saisie, dépôt sur le portail, API, EDI).

Cette seconde modalité a vocation à être provisoire le temps de la généralisation de la facturation électronique à toutes les catégories d'entreprises, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2027 au plus tard.

## Fiche pratique Fournisseurs - Comment envoyer une facture à Aix-Marseille université (amU) ?

### Accès à CHORUS PRO

[https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife\\_csm](https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm)

Chorus Pro, plateforme de dépôt des factures destinées à amU

1. SIRET Aix Marseille Université : 13001533200013
2. Code service \*
3. Numéro de bon de commande (ou numéro d'engagement) \*

*\* code service et n° de bon de commande : mentionnés sur le bon de commande remis obligatoirement par le service acheteur d'amU*

3 informations à connaître et saisir pour valider le dépôt des factures

Le service acheteur d'Aix-Marseille Université qui établit un contrat avec vous et / ou passe commande doit vous remettre le bon de commande avant la livraison.

Si vous n'avez pas de bon de commande, contactez directement ce service avant d'établir votre facture.

Plus d'informations :

<https://www.univ-amu.fr/fr/pole-facturier>

Le bon de commande amU est indispensable

Une facture sans bon de commande associé est automatiquement rejetée

### Aide

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

### Tutoriels

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/tutoriels/#1570197216767-303a971c-547b>

### Contacter l'assistance CHORUS PRO

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/documentation/fiche-pratique-comment-faire-appel-a-lassistance-chorus-pro/>

Pour vous assister